

Berne, le 29 janvier 1979

131

Relations algero-suissees

31 janvier 1979

Relations algero-suissees

Département politique. Note du 29 janvier 1979 (annexe)

Conformément à la note du département politique et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e : une amélioration de l'as-

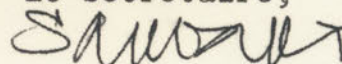
Il est pris acte de la note du chef du département politique adressée le 29 janvier 1979 aux membres du Conseil fédéral concernant les relations algero-suissees.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,




Berne, le 29 janvier 1979

Relations algero-suisseAu Conseil fédéral

Au cours de notre séance du 23 octobre 1978, je vous avais fait part de l'état de nos relations avec l'Algérie et des étapes ultérieures envisagées dans la recherche d'une amélioration de l'atmosphère. Je vous avais donné connaissance du texte d'un aide-mémoire à transmettre aux autorités algériennes. Il devrait être complété de commentaires verbaux.

Ces communications devaient se faire à Berne si le chef de la délégation algérienne pouvait venir en Suisse; sinon, l'Ambassadeur J. Martin se rendrait à Alger. Diverses circonstances et notamment le bouleversement à Alger résultant de la longue maladie puis du décès du Président Boumedienne, ont empêché le négociateur algérien de quitter son pays.

Notre ambassadeur à Alger qui, rappelons-le, a, entre-temps, été reçu par le chef intérimaire de l'Etat pour la présentation de ses lettres de créance, a, récemment, fait une visite de courtoisie à M. Hamdani, Secrétaire général du Gouvernement. Ce dernier a, de tout temps, été et est encore chargé, personnellement, du dossier des fonds du FLN. M. Hamdani a émis le souhait de rencontrer rapidement l'émissaire suisse et de recevoir de sa part la communication que, depuis le mois d'octobre, nous étions prêts à faire parvenir aux partenaires algériens.



Algérie, le 23 Janvier 1979

- 2 -

Le 23 de ce mois, l'Ambassadeur Martin a rencontré le Secrétaire général Hamdani. Il lui a remis l'aide-mémoire qu'il a assorti des commentaires verbaux préparés. L'entretien s'est déroulé dans une ambiance détendue. L'offre transactionnelle, que le banquier Mardam Bey a soumise aux autorités algériennes par le truchement des avocats, est considérée par M. Hamdani comme une hypothèse digne d'intérêt. Il pense fermement que le Gouvernement algérien pourrait finalement l'accepter. Au préalable, cependant, certains aspects pratiques doivent encore être tirés au clair.

La récente réunion à Alger laisse entrevoir l'esquisse d'une solution possible dans l'affaire des fonds du FLN. Elle demande toutefois encore réflexion et d'éventuels sondages préliminaires. Dès que je serai en mesure de préciser les voies et moyens pour essayer d'écartier ce premier obstacle sur le chemin de l'amélioration de nos relations avec l'Algérie, je ne manquerai pas de renseigner le Conseil fédéral et de solliciter, le cas échéant, son approbation des éventuelles propositions pour la poursuite de l'affaire.

